



Guide des protocoles
d'intervention S.G.D.V
2026



Objectifs du guide d'intervention

Ce guide vise à assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants fréquentant le camp en proposant des interventions cohérentes, structurées et adaptées à leurs besoins. Il a pour objectif de favoriser la responsabilisation des jeunes ainsi que celle de leurs parents, tout en contribuant à prévenir la répétition des comportements inadéquats. En offrant des repères clairs, ce protocole soutient également les animateurs et les accompagnateurs dans leurs interventions, afin de garantir un encadrement sécurisant, éducatif et respectueux pour chaque enfant.

Rôles et responsabilités lors d'une intervention

Afin d'assurer des interventions cohérentes, sécuritaires et adaptées aux besoins des enfants, chaque membre de l'équipe du camp joue un rôle complémentaire :

L'animateur / animatrice

L'animateur intervient en première ligne auprès des enfants. Il applique les techniques d'intervention de base fournies, favorise un encadrement positif et préventif, et veille au respect du code de conduite. Il observe les comportements du jeune ou du groupe, consigne les informations pertinentes et fait appel à la T.E.S lorsque la situation dépasse ses capacités d'intervention ou devient persistante.

Les T.E.S (technicien(ne) en éducation spécialisée)

La T.E.S intervient dans les situations plus complexes ou lorsque les comportements inadéquats persistent malgré les interventions de base. Elle évalue la situation, propose des stratégies adaptées aux besoins du jeune et peut mettre en place ou ajuster un plan d'action. Elle soutient également les animateurs dans leurs pratiques et favorise une approche cohérente au sein de l'équipe.

La coordination

La coordination est responsable des décisions liées aux mesures disciplinaires. Elle intervient notamment lorsqu'une situation nécessite une réflexion plus approfondie, comme un retour à la maison, une suspension ou une expulsion. Elle assure la communication avec les parents, valide les interventions mises en place et veille à l'application du cadre de fonctionnement du camp.

Protocole d'intervention - Gestes de violence-

Définition de la violence-

La violence se définit comme tout comportement verbal, physique ou psychologique pouvant porter atteinte à l'intégrité, à la sécurité ou au bien-être d'autrui, ou à celui de la personne elle-même.

Types de comportements

Comportements violents modérés

Objectif : intervenir rapidement et prévenir la répétition du comportement

Exemples :

- Pousser un autre enfant sans blessure
 - Crier ou insulter dans un moment de frustration
 - Lancer un objet sans viser quelqu'un
 - Refus de collaborer de façon agressive (sans danger immédiat)
-

Comportements violents graves

Objectif : sécuriser immédiatement l'environnement et encadrer de façon formelle

Exemples :

- Frapper (coup de poing, coup de pied, etc.)
- Menaces verbales sérieuses
- Gestes mettant en danger un autre enfant (ex. étranglement, objet dangereux)
- Dommages volontaires au matériel

Les niveaux d'intervention- Code

Niveau 1 – Code jaune

Le jeune présente un comportement perturbateur nécessitant une intervention légère.

Interventions :

- Application des techniques d'intervention de base
 - Observation et encadrement
 - Appel à la T.E.S au besoin
-

Niveau 2 – Code bleu

Le comportement persiste ou s'intensifie.

Interventions :

- Retrait du groupe avec supervision
 - Application d'interventions adaptées
 - Intervention de la T.E.S
-

Niveau 3 – Code rose

Le comportement représente un danger pour lui-même ou pour les autres.

Interventions :

- Sécuriser immédiatement l'environnement
- Retrait du groupe obligatoire
- Prise en charge par la T.E.S

Les paliers d'intervention

Palier 1 – Premier geste de violence

- Rencontre avec la T.E.S
 - Mise en place de stratégies d'intervention personnalisées
 - Mise en place de moyens pour prévenir la récurrence
 - Communication avec les parents
-

Palier 2 – Deuxième évènement de violence

- Suspension du camp pour une durée de 24 heures
 - Élaboration d'un plan d'action (pyramide d'intervention)
-

Palier 3 – Récurrence malgré les interventions

Malgré la pyramide (plan d'action) les gestes de violence persistent

- Suspension indéterminée du camp de jour

Protocole d'intervention - Intimidation

Définition de l'intimidation

L'intimidation est une forme de violence qui ne doit pas être tolérée. Elle se manifeste par des gestes, paroles ou comportements répétés visant à blesser, humilier, exclure ou porter atteinte à la dignité d'une personne. Elle peut être directe ou indirecte et implique souvent un rapport de force.

Formes d'intimidation

Physique :

- Bousculer
- Pousser
- Lever les poings
- Cracher sur une personne
- faire tomber
- Frapper
- Tirer les cheveux
- Lancer des objet vers la personne

Verbale :

- Insulter
- Menacer
- Donner des surnoms méprisants ou dénigrants
- Ridiculiser ou se moquer
- Exclure une personne du groupe
- Faire de l'ignorance intentionnelle

Sociale :

- Propager des mensonges ou des rumeurs
- Humilier
- Isoler ou exclure du groupe
- Créer une situation visant à ridiculiser

Interventions disciplinaires et sanctions applicables

Premier Événement

- Rencontre de l'élève par un intervenant note dans le tracking sheet.
 - Avertissement formel.
 - Engagement formel et réflexion à ne pas récidiver.
- Sanction appropriée selon la gravité du geste (lettre d'excuse, retenue, suspension 24H).
 - Appel aux parents.

Deuxième événement

- Suspension direct de 24H.
- Travail de réflexion pour revenir au camp (page).
 - Communication aux parents.
 - Entente lors du retour au camp.

Troisième événement

- Suspension du camp pendant 4 jours sans remboursement.
- Réflexion à faire: Pourquoi le camp devrait accepter mon retour ? (page)
- Retour au camp avec la signature de la pyramide.

Quatrième événement

- Suspension du camp pour l'été sans remboursement.

Prévention et pratiques d'intervention à privilégier

Ce guide d'intervention se veut un outil de référence afin d'assurer un encadrement cohérent, sécuritaire et bienveillant pour l'ensemble des enfants fréquentant le camp. Il repose sur des valeurs fondamentales telles que le respect, la sécurité, la collaboration et le développement global du jeune.

En favorisant une approche préventive, structurée et adaptée aux besoins de chacun, nous contribuons à créer un environnement où les enfants peuvent s'épanouir, apprendre et évoluer positivement. L'implication de tous — animateurs, intervenants, coordination et parents — est essentielle afin d'assurer la réussite des interventions et le maintien d'un climat harmonieux.

Ensemble, nous avons la responsabilité d'accompagner les jeunes dans le développement de leurs habiletés sociales, de leur autonomie et de leur capacité à faire des choix respectueux, pour eux-mêmes et pour les autres.

Cherri et Peachy

Équipe responsable de l'intervention

Courriel : Responsablecamp@munsgdv.ca

Téléphone (poste T.E.S) : 418-844-1218

Cherri : 251 Peachy : 248

Camp de jour Saint-Gabriel-de-Valcartier



Peachy & Cherri
Intervenantes